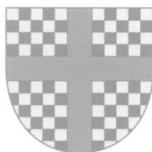


COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le 11 avril 2024, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 6 avril 2024 et affichée à son lieu habituel en mairie le 6 avril 2024.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Magali QUIRING ; Laetitia ASCHBACHER; Christine LODEWYCKX GRANGER ; Hélène MAXANT.

Messieurs Olivier DAVID ; René MATHIOT ; Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Monsieur Romuald HEILLIG ;

Monsieur Gilles PRETAT.

Absent-e-s non excusé-e-s :

Madame Anne RIVOAL.

Pouvoirs :

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Monsieur Gilles PRETAT à Madame Magali QUIRING.

Présents : 12

Votants : 14

DELIBERATION N° 3

TAUX DES TAXES 2024

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Comme chaque année, il est de la compétence des membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année.

Ci-dessous l'état de notification des produits prévisionnels :

	Bases en € d'imposition effectives 2023	Taux d'imposition en 2023 en %	Produits en € reçus en 2023 en €	Bases prévisionnelles en € en 2024	Taux d'imposition 2024 en %	Produits en € attendus pour 2024 en €
Taxe foncière bâti	1 132 998	35	396 549	1 188 000	37.01	439 679
Taxe foncière non bâti	53 764	49.56	25 645	55 900	52.41	29 297
Taxe d'habitation	55 100	16.06	8 849	35 500	16.98	6 028
TOTAL			431 043 €			475 004 €

A noter que les bases ont été revalorisées par l'état à hauteur de 3.9%.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer comme suit les taux d'imposition applicables en 2024 :

Foncier bâti :	37.01 %
Foncier non bâti :	52.41 %
Taxe d'habitation :	16.98 %

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

FIXE les taux d'imposition applicables en 2024 comme suit :

Foncier bâti :	37.01 %
Foncier non bâti :	52.41 %
Taxe d'habitation :	16.98 %

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 11 avril 2024

Le maire, Ludovic LEGGERI